



Les méfaits de la cigarette électronique ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 11 juillet 2011

Quels sont les méfaits de la cigarette électronique ?

Réponse :

Dans un [communiqué du 30 mai 2011](#), l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) a déconseillé la consommation de ce produit. L'agence a rappelé que les cigarettes électroniques contiennent des solutions composées de propylène glycol ou de glycérol, de divers arômes et éventuellement de nicotine. Or, la nicotine est classée substance très dangereuse par l'OMS ce qui explique que tout traitement comportant une exposition à la nicotine est fortement encadré, limité et contrôlé. Actuellement, aucune cigarette électronique ne dispose d'une autorisation de mise sur le marché en tant que médicament. Cette absence d'autorisation explique aussi que leur vente soit interdite en pharmacie.

L'agence rappelle également que, comme pour la cigarette classique, consommer des cigarettes électroniques contenant de la nicotine peut induire une dépendance, ce expose les utilisateurs « qui n'étaient dépendants ni aux cigarettes, ni à la nicotine, à un risque de dépendance primaire ».

De plus, ce produit est présenté comme la possibilité de fumer dans les lieux où il est interdit. Cette pratique est de nature à inciter les fumeurs de cigarette à en faire autant quand ils voient un e-fumeur en exercice, ce qui risque de faire multiplier les infractions et à faire obstacle à la mission de contrôle des responsables de lieux et des agents chargés de faire respecter la loi.